

La confiance peut sauver l'avenir



Depuis plus de 155 ans, **Apprentis d'Auteuil**, fondation catholique reconnue d'utilité publique, agit pour permettre à des jeunes confrontés à des difficultés **de devenir des hommes et des femmes debout.**



RAPPORT FINANCIER 2021

Sommaire

Lettre de la trésorière	3
Bilan	4
Compte de résultat	5
Annexe légale aux comptes annuels	7
A . Objet social de la Fondation Apprentis d'Auteuil	8
B. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	8
C. Description des moyens mis en œuvre	9
D. Faits caractéristiques, principes comptables, méthode d'évaluation, comparabilité des comptes	10
E . Notes relatives aux postes de bilan	11
F . Notes relatives au compte de résultat	17
G. Autres informations	19
H. Fondations abritées	20
I. Engagements hors bilan	21
J. Compte de résultat par origine et destination	22
K. Compte d'emploi annuel des ressources	25
Rapport général du commissaire au compte	27



LETTRE DE LA TRÉSORIÈRE

L'année 2021 a été à nouveau marquée par la Covid-19, qui a perturbé la vie de nos établissements.

Nos équipes ont su s'adapter aux différents protocoles sanitaires et assurer l'accueil des jeunes dans l'ensemble de nos dispositifs dans les meilleures conditions possibles.

Dans ce contexte difficile, l'activité a continué de se développer (+ 11 % par rapport à 2020), notamment dans les domaines de la protection de l'enfance, de l'apprentissage et de l'insertion des jeunes.

Cette croissance a également été possible grâce à une collecte exceptionnellement élevée : ceci est en particulier dû au fait que la situation sanitaire a retardé de 2020 à 2021 la vente de certains biens reçus en legs.

Cette collecte exceptionnelle et la maîtrise des coûts d'exploitation permettent à la fondation d'augmenter son résultat d'exploitation de manière significative, pour atteindre 21 M€ contre 10 M€ en 2020.

Nous nous félicitons de ce bon résultat qui nous permet de dégager les marges de manœuvre nécessaires pour financer les investissements de rénovation de nos établissements, d'accroître nos efforts de formation et la mise en œuvre de notre nouveau projet stratégique « Bâtir Ensemble ». Ce projet a été construit tout au long de l'année 2021 à partir d'une écoute des besoins de l'ensemble des parties prenantes (jeunes, familles, collaborateurs, bénévoles) de la fondation et orientera nos actions au travers de 5 orientations stratégiques sur la période 2022-2026.

Les évolutions suivantes sont à noter :

- les contributions versées par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ont représenté 223 M€ de produits, soit une progression de 4 % par rapport à 2020, en ligne avec l'évolution du nombre de journées de jeunes accueillis (+ 4 %),
- la fondation a poursuivi la mise en œuvre du projet « 100 % inclusion » lancé par le gouvernement dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC). Grâce au financement obtenu en 2019, plus de 50 dispositifs ont été mis en œuvre ces trois dernières années (2019-2021) et 3 609 jeunes ont été accompagnés en 3 ans pour un budget global de l'ordre de 23 M€ dont 9,3 M€ financés par le PIC,
- la fondation a également développé le projet « Propulse prépa apprentissage » qui a accompagné vers l'apprentissage ces deux dernières années 1 678 jeunes pour un budget global de 9,5 M€ et un financement PIC de 6,5 M€,
- dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle, le Centre de formation d'apprentis (CFA) créé par la fondation a poursuivi son développement et a accueilli près de 1 000 apprentis sur l'exercice.

Le total des ressources liées à la générosité du public est de 132 M€, en hausse de plus de 26 M€ par rapport à 2020, dont 24 M€ liées aux legs et assurance vie : les périodes de confinement en 2020 s'étaient en effet traduites par des retards importants sur l'encaissement des legs (en baisse de 12 M€ entre 2019 et 2020) qui ont pu être rattrapés cette année.

Les dons ont progressé de 3 M€ pour atteindre 36 M€ : nous

retrouvons ainsi le niveau de collecte que nous avions avant la mise en place de l'IFI.

Le montant des fonds reportés qui correspond aux legs et donations acceptés et non encore encaissés (comptabilisés au bilan depuis 2020) ressort à 193 M€, en progression de 10 M€ par rapport à l'année dernière.

Ces bons résultats ont permis de contribuer au financement des investissements (35M€), principalement consacrés à la construction, rénovation et mises aux normes des bâtiments d'accueil des jeunes.

L'intégralité des comptes de la fondation est présentée dans le rapport financier annuel disponible sur le site internet de la fondation.

Ils tiennent compte des nouveaux règlements comptables en vigueur à partir de 2020 et incluent notamment la présentation du compte de résultat par origine et destination (CROD) et du compte d'emploi des ressources (CER). Ceux-ci montrent que 89 % des dépenses de la fondation sont destinées aux missions sociales..

La Fondation Apprentis d'Auteuil remercie les donateurs, les testateurs, les entreprises partenaires ainsi que les financeurs publics de la confiance et du soutien apportés à nos actions, qui ont permis d'aider et d'accompagner près de 30 000 jeunes et 6 000 familles.

Elisabeth PAULY, trésorière

BILAN

BILAN ACTIF (M€)	EXERCICE 2021			EXERCICE 2020
	BRUT	À DÉDUIRE	NET	
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	17,7	14,1	3,6	3,6
Frais d'établissement	1,2	0,9	0,3	0,1
Frais de recherche et de développement	0,2	0,1		
Donations temporaires d'usufruit	1,1	0,9	0,2	0,5
Concessions, brevets, licences et valeurs similaires	14,5	12,1	2,4	2,4
Immobilisations incorporelles en cours	0,6		0,6	0,2
Immobilisations corporelles	744,6	462,0	282,6	278,7
Terrains	42,3	8,3	34,0	33,2
Constructions	581,5	365,9	215,6	216,4
Installations techniques, matériel et outillage industriels	108,0	87,8	20,3	19,1
Immobilisations en cours	12,8		12,8	10,1
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	149,7	6,8	143,0	130,9
Immobilisations financières	88,3	6,1	82,2	82,0
Participations et créances rattachées	21,2	4,1	17,0	17,1
Autres titres immobilisés	55,7	0,5	55,3	59,3
Prêts	10,1	1,4	8,6	4,3
Autres immobilisations financières	1,3		1,3	1,2
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	TOTAL I	1 000,3	488,9	511,4
ACTIF CIRCULANT				
Stocks en cours	0,2		0,2	0,2
Créances	149,9	8,4	141,5	132,8
Créances clients, usagers et comptes rattachés	44,7	6,2	38,5	41,3
Créances reçues par legs et donations	76,9	0,3	76,6	67,7
Autres créances	28,4	1,9	26,4	23,8
Valeurs mobilières de placement	2,6		2,6	3,0
Disponibilités	90,4		90,4	81,6
Charges constatées d'avance	1,1		1,1	1,0
TOTAL ACTIF CIRCULANT	TOTAL II	244,2	8,4	235,8
BILAN ACTIF	(I + II)	1 244,6	497,3	747,2

Règles et méthodes comptables

En application du règlement n° 2018-06, les biens acquis par legs ou donation ont été intégrés dans le bilan. Les comptes annuels de cet exercice ont été établis en conformité avec les règlements n° 2014-03, 2018-06 et 2019-04, leur présentation détaillée est incluse dans notre rapport financier.

BILAN PASSIF (M€)	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Fonds propres sans droits de reprise	71,7	70,6
Fonds propres statutaires	57,5	57,5
Fonds propres complémentaires	14,2	13,1
Fonds propres avec droits de reprise	0,8	0,8
Fonds propres complémentaires	0,8	0,8
Réserves	137,0	52,2
Réserves statutaires ou contractuelles	17,0	16,0
Réserves pour projet de l'entité	23,0	20,9
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	23,0	20,9
Autres réserves	97,0	15,4
Report à nouveau	63,0	137,0
dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	5,2	5,0
Excédent ou déficit de l'exercice	24,2	10,8
dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-1,4	0,5
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	296,7	271,4
Fonds propres consommables	1,9	1,9
Subventions d'investissement	32,4	33,4
Provisions règlementées	1,0	1,0
dont provisions règlementées des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	1,0	1,0
TOTAL FONDS PROPRES	TOTAL I	332,0
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés lié aux legs et donations	193,4	183,4
Fonds dédiés	14,0	14,0
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	TOTAL II	207,4
PROVISIONS		
Provisions pour risques	10,3	10,4
Provisions pour charges	22,5	24,2
TOTAL PROVISIONS	TOTAL III	32,8
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	2,1	2,0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	73,4	78,9
Emprunts et dettes financières divers	1,6	1,6
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18,6	21,1
Dettes des legs ou donations	26,3	15,9
Dettes fiscales et sociales	30,5	29,1
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3,6	4,7
Autres dettes	6,4	10,6
Produits constatés d'avance	12,6	10,4
TOTAL DETTES	TOTAL IV	175,0
BILAN PASSIF	(I + II + III + IV)	713,8

COMPTE DE RÉSULTAT

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services	40,5	28,8
Ventes de biens	1,8	1,0
Dont vente de dons en nature	1,2	0,8
Ventes de prestations de services	38,7	27,8
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs	389,9	351,1
Concours publics et subventions d'exploitation	252,1	239,5
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	1,4	1,2
Ressources liées à la générosité du public :	132,4	105,7
Dons manuels	36,3	33,5
Mécénats	1,0	1,1
Legs, donations et assurances-vie	95,1	71,1
Contributions financières	4,1	4,7
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	12,1	18,7
Utilisation des fonds dédiés	9,2	6,7
Autres produits	5,6	5,4
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	TOTAL I	457,5
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	0,2	0,2
Variation de stock		-0,1
Autres achats et charges externes	114,5	103,2
Aides financières	13,7	12,9
Impôts, taxes et versements assimilés	22,7	20,5
Salaires et traitements	163,8	152,5
Charges sociales	69,9	64,4
Dotations aux amortissements et dépréciations	33,9	32,0
Dotations aux provisions	3,3	4,2
Reports en fonds dédiés	9,2	7,5
Autres charges	5,0	3,6
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	TOTAL II	436,3
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		21,2
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations	0,1	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0,5	0,8
Autres intérêts et produits assimilés	0,5	0,3
Reprises sur provisions et transferts de charges	1,7	0,7
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1,5	0,3
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	TOTAL III	4,2
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	0,7	0,8
Intérêts et charges assimilées	1,3	1,3
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	1,3	0,4
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	TOTAL IV	3,4
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)		0,9
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)		22,1
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)		9,6

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,8	0,8
Produits exceptionnels sur opérations en capital	14,2	16,4
Reprises sur provisions transfert de charges		0,3
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	TOTAL V	17,5
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur les opérations de gestion	1,1	1,7
Charges exceptionnelles sur les opérations en capital	11,8	14,7
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	TOTAL VI	16,4
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
	2,1	1,1
Impôts sur les bénéfices (IX)		-0,2
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VIII)		
	476,7	430,3
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + IX)		
	452,5	419,5
EXCEDENT OU DÉFICIT		
	24,2	10,8
Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	-1,4	0,5
Dont excédent ou déficit des activités sous gestion propre	25,5	10,3
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	1,0	0,9
Prestations en nature	28,6	29,1
Bénévolat	1,5	1,0
TOTAL	31,1	31,0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	1,0	0,9
Prestation en nature	28,6	29,1
Personnel bénévole	1,5	1,0
TOTAL	31,1	31,0



ANNEXE LÉGALE AUX COMPTES ANNUELS

A OBJET SOCIAL DE LA FONDATION APPRENTIS D'AUTEUIL



La fondation anciennement dénommée « Les Orphelins Apprentis d'Auteuil », puis « Fondation d'Auteuil », fondée en 1866 par l'abbé Roussel et reconnue d'utilité publique par décret du 19 juin 1929, prend le nom de Fondation Apprentis d'Auteuil. Institution d'inspiration catholique, elle est placée sous la responsabilité pastorale de l'archevêque de Paris. **Usuellement, elle peut prendre le nom d'Apprentis d'Auteuil.**

Elle a pour but :

- d'accueillir, sans considération d'origine, de religion ni de ressources, à la demande notamment des familles ou de leurs représentants légaux, des services sociaux, ou de l'institution

judiciaire, des jeunes (enfants, adolescents ou jeunes adultes), garçons ou filles rencontrant des difficultés, et notamment en rupture familiale, sociale, scolaire ou en processus d'exclusion, victimes de maltraitance ou de carences affectives, orphelins, abandonnés ou issus de familles en détresse ;

- de leur donner une formation spirituelle, morale et physique, et d'assurer leur éducation pour les préparer à une insertion sociale et professionnelle et de travailler la qualité des liens familiaux ;
- de les aider et soutenir dans la vie en s'efforçant de maintenir, avec eux et entre eux, des liens de confiance amitié ;
- d'accompagner les familles fragilisées, en particulier dans l'exercice de leur fonction parentale.

B NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

Les missions sociales réalisées par la Fondation Apprentis d'Auteuil sont les suivantes :

- soutien aux familles / petite enfance avec comme objectif d'accompagner les familles dans leur rôle éducatif ;
- lutte contre le décrochage scolaire permettant de former les enfants de 6 à 16 ans en prenant en compte les difficultés d'apprentissage de chacun ;
- insertion / formation 16-25 ans afin de favoriser l'insertion des 16-25 ans, de la formation jusqu'à l'insertion sociale et professionnelle ;

- protection de l'enfance pour accueillir les enfants confiés par les conseils départementaux ou les juges dans le cadre de mesure de protection ;
- anciens avec pour objectif de les accompagner et les suivre.

Elles sont mises en œuvre sur l'ensemble du territoire métropolitain ainsi que sur certains territoires d'outre-mer et à l'étranger grâce à des partenariats avec des associations ou entités juridiques dont l'objet social est proche de celui de la fondation.

C DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE



Les moyens d'action de la fondation sont notamment les suivants :

- des équipes éducatives et pédagogiques au service d'une approche globale visant à assurer un parcours personnalisé à chaque jeune accueilli ;
- des établissements, des services ou des dispositifs d'accueil, d'hébergement, de formation (par voie initiale scolaire ou par apprentissage au sens de l'article L. 6211-2 du Code de travail, en alternance, formation continue, etc.), de remobilisation ou d'insertion, de toute nature, pour les jeunes qui lui sont confiés, ou pour les familles accompagnées ;
- des mesures d'assistance adaptées à la prise en charge des jeunes qu'elle accueille dans ses établissements, services ou dispositifs ou qu'elle confie à des familles d'accueil ;
- des actions de soutien à la parentalité.

Ainsi que :

- la générosité du public correspondant à la réception de versements pour le compte d'œuvres ou d'organismes mentionnés au 1 b) de l'article 200 et au 1 a) de l'article 238 bis du Code général des impôts qui s'assignent un but analogue au sien ;
- l'ouverture de comptes individualisés pour les fondations sous égide ou fondations abritées, afin de recevoir, en vue de la réalisation d'œuvres d'intérêt général et à but non lucratif se rattachant à ses missions, l'affectation de biens, droits ou ressources, conformément aux dispositions des articles 5 et/ou 20 de la loi du 23 juillet 1987 et dans les conditions prévues par les présents statuts ;

- l'apport de concours financiers sous toutes ses formes autorisées à des personnes morales qui concourent à un but cohérent avec celui de la fondation ;
- des conventions de partenariat notamment avec des entités publiques ou privées œuvrant, en France ou à l'étranger, dans son domaine d'activité ou en cohérence ou complémentarité avec lui, ou auxquelles la fondation apporte son soutien ;
- la mise en place ou la participation à des projets de coopérations, regroupements, opérations de mutualisation, ou la conclusion de partenariats ou d'alliances avec des partenaires ayant le même but, ou un but complémentaire ;
- la création ou la prise de participation à toute personne morale dont les activités contribuent à la réalisation de son but ;
- des dispositifs promouvant l'accompagnement des jeunes et des familles, entrant dans le champ de l'économie sociale et solidaire ;
- des publications et des magazines de liaison ou tout autre moyen de communication entre la fondation, ses bienfaiteurs, ses partenaires, les jeunes, les familles, etc. ;
- des manifestations artistiques, culturelles, charitables ou autres, valorisant notamment le fruit des efforts des jeunes ou le résultat de leurs travaux ;
- toute autre action de communication et de plaidoyer.

Et enfin :

- tout moyen d'action ayant pour objet de réaliser, directement ou indirectement, le but qu'elle s'est fixé en faveur des jeunes rencontrant des difficultés et des familles en France ou à l'étranger.

D

FAITS CARACTÉRISTIQUES, PRINCIPES COMPTABLES, MÉTHODE D'ÉVALUATION, COMPARABILITÉ DES COMPTES



D.1 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

La Fondation Apprentis d'Auteuil a bénéficié de différents apports significatifs pour un montant de 1,2 M€ en fonds propres, grâce aux apports partiel d'actif de :

- l'association Carceri
- l'Association marseillaise des missions du Midi

Les comptes des fondations abritées sont intégrés dans ceux de la Fondation Apprentis d'Auteuil. Au 31 décembre 2021, la Fondation Apprentis d'Auteuil abritait 23 fondations, dont : une création, la Fondation Gaïa créée en octobre 2021, et deux dissolutions :

- La Fondation Réussir Vendée, dissoute en octobre 2021
- La Fondation François Le Bars, dissoute en octobre 2021

D.2 MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du Plan comptable général.

La fondation a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que son adaptation aux associations et fondations conformément au règlement n° 2018-06 modifié par le règlement n° 2020-08 afférent

à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations et son adaptation apportée par le règlement n° 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les méthodes d'évaluation et de présentation n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

D.3 COMPARABILITÉ DES COMPTES

Les comptes 2021 de la Fondation Apprentis d'Auteuil sont présentés sous le format recommandé par les derniers règlements applicables et sont comparables aux comptes annuels établis lors de l'exercice précédent.

D.4 ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est survenu à ce jour.

E NOTES RELATIVES

AUX POSTES DE BILAN



E.1 ACTIF

E.1.1 IMMOBILISATIONS

Les mouvements sur les immobilisations peuvent se présenter de la façon suivante :

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	DÉBUT D'EXERCICE	MOUVEMENTS DE POSTE À POSTE	AUGMENTATION PAR APPORTS	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN D'EXERCICE
Immobilisations incorporelles	15,1		0,3	1,2		16,5
Immobilisations corporelles	714,4	3,9	2,0	27,7	3,3	744,6
Terrains	40,9	0,2	1,0	0,2		42,3
Constructions	562,6	16,9	0,7	2,9	1,7	581,5
Autres immobilisations corporelles	100,8	0,8	0,2	7,6	1,4	108,0
Immobilisations corporelles en cours	10,1	-14,0		16,9	0,2	12,8
Immobilisations financières	89,0			35,0	35,6	88,3
TOTAL	818,5	3,9	2,2	63,8	38,9	849,4

Depuis le 1^{er} janvier 2020 et en application du règlement n° 2018-06, les biens donnés ou légués à la Fondation Apprentis d'Auteuil et destinés à être vendus ainsi que les donations temporaires d'usufruit sont désormais comptabilisés à l'actif.

Les mouvements sur ces immobilisations peuvent se présenter de la façon suivante :

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	DÉBUT D'EXERCICE	MOUVEMENTS DE POSTE À POSTE	AUGMENTATION PAR APPORTS	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN D'EXERCICE
Donations temporaires d'usufruit	19				0,7	1,1
Actifs donnés ou légués et destinés à être vendus	137,2	-3,9		50,5	34,0	149,7
TOTAL	139	-3,9		50,5	34,7	150,9

E.1.1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les donations temporaires d'usufruit sont de deux natures principales :

- revenus financiers issus d'actifs de même nature (actions, obligations, etc.) ;
- revenus locatifs issus d'actifs immobiliers.

Elles sont évaluées dans l'acte de donation grâce à l'estimation des produits nets réels attendus sur la durée de mise à disposition et elles sont amorties sur une durée égale à la durée de cette même mise à disposition.

À la clôture de l'exercice, la valeur nette comptable par nature d'actifs mis à disposition était la suivante :

Donations temporaires d'usufruit issues d'actifs financiers	0,3 M€
Donations temporaires d'usufruit issues d'actifs immobiliers	0,8 M€
TOTAL	1,1 M€

L'ensemble des autres actifs incorporels a augmenté de 1,5 M€ en valeur nette, essentiellement en raison d'acquisition de logiciels.

E.1.1.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Il est précisé que les biens donnés ou légués et destinés à être vendus sont inscrits à l'actif du bilan de la Fondation Apprentis d'Auteuil pour la valeur acceptée par le conseil d'administration. Cette valeur correspond à la valeur vénale et a pour contrepartie la constitution d'un fonds reporté d'un montant équivalent. Durant l'exercice, cette classe d'actifs a augmenté de 30,2 M€ en valeur nette. La variation sur l'ensemble des autres postes d'actifs corporels s'explique notamment par :

La conservation de biens immobiliers issus de legs	3,9 M€
La construction d'un gymnase sur le site du lycée Poullart des Places	2,0 M€
Les travaux concernant le lycée Saint-Lubin	1,2 M€
La construction de bâtiments liés à la MECS Saint Jeanne d'Arc	1,1 M€
La construction du collège Sainte-Claire	0,8 M€

E.1.1.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les actifs financiers détenus par la fondation sont de plusieurs natures :

Titres de participations et créances rattachées	21,2 M€
Titres de placements immobilisés	16,9 M€
Contrats de capitalisation	38,8 M€
Prêts accordés	11,4 M€

Les principales participations détenues par la fondation sont les suivantes :

(Données exprimées en M€)

SOCIÉTÉ	CAPITAUX PROPRES	POURCENTAGE DE DÉTENTION	VALEUR COMPTABLE NETTE DES TITRES DÉTENUS	CA HT DU DERNIER EXERCICE	RÉSULTAT NET DU DERNIER EXERCICE	DIVIDENDES ENCAISSÉS AU COURS DE L'EXERCICE
Auteuil Insertion	0,39	100%	0,00	3,09	0,00	0,00
SCI La Cadène	2,63	98%	0,04	0,20	-0,01	0,00
SCI Sentier Archangé	5,61	100%	5,65	0,00	0,01	0,00
SCI Rose d'Or	0,81	50%	4,00	0,06	0,00	0,00
TOTAL	9,44		9,69	3,36	0,01	0,00

Les intérêts acquis et non comptabilisés (CNCC bulletin 90-06/93) sur les contrats de capitalisation s'élèvent à 6,8 M€.

La fondation, actionnaire unique de la SASU Auteuil Insertion, a abandonné à son profit une partie de ses créances pour un total de 0,2 M€.

E.1.1.4 AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Le tableau des amortissements et provisions sur les actifs immobilisés peut être présenté de la façon suivante :

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	DÉBUT D'EXERCICE	MOUVEMENTS DE POSTE À POSTE	AUGMENTATION PAR APPORTS	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN D'EXERCICE
Immobilisations incorporelles	13,3		0,1	1,3	0,7	14,1
Immobilisations corporelles	435,7		0,6	29,1	3,4	462,0
Terrains et constructions	354,0		0,4	21,9	2,1	374,2
Autres immobilisations corporelles	81,7		0,1	7,2	1,3	87,8
Immobilisations financières	7,0				0,9	6,1
TOTAL	456,0		0,7	30,5	5,0	482,1

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Les modalités de calcul des amortissements appliqués par la Fondation Apprentis d'Auteuil sont les suivantes :

Logiciels	De 3 à 7 ans
Donations temporaires d'usufruit	De 1 à 11 ans
Aménagement des terrains	De 5 à 10 ans
Construction	
Structure	De 35 à 50 ans
Menuiseries intérieures et extérieures	De 15 à 25 ans
Plomberie, sanitaire, chauffage, VMC	De 15 à 25 ans
Électricité, sécurité incendie	De 15 à 25 ans
Aménagement	10 ans
Installation complexe spécialisée	De 5 à 10 ans
Matériel et outillage	De 4 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	De 3 à 10 ans
Mobilier de bureau	De 5 à 10 ans
Mobilier d'hébergement	5 ans

Un projet d'investissement à moyen terme, sur le site de notre siège social, a induit un changement d'estimation de la durée de vie de certains investissements qui s'est traduit par la réduction de la durée d'amortissement des biens concernés représentant 26,7 M€, de façon à ce que la valeur nette comptable de ces biens soit nulle au 31 décembre 2024.

Ces biens amortis, pour un montant total de 1,9 M€, ont fait l'objet d'un amortissement supplémentaire de 1,1 M€ durant l'exercice.

La provision pour dépréciation des immobilisations corporelles sur des biens immobiliers non exploités par la fondation et en cours de revente, constituée pour un montant de 2,2 M€ durant les exercices précédents, a été diminué à hauteur de 0,1 M€ durant cet exercice.

Les biens immobiliers donnés ou légués et destinés à être vendus ne sont pas amortis, mais tiennent compte d'une provision pour dépréciation pour un montant de 6,8 M€.

Le tableau des mouvements des amortissements et provisions concernant cette catégorie de biens peut être présenté de la façon suivante :

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	DÉBUT D'EXERCICE	MOUVEMENTS DE SITUATION NETTE SOCIALE	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN D'EXERCICE
Actifs donnés ou légués et destinés à être vendus	6,3		2,8	2,4	6,8
TOTAL	6,3		2,8	2,4	6,8

E.1.2 STOCKS

Ils sont essentiellement constitués de marchandises revendues en l'état, de produits alimentaires ainsi que de fournitures scolaires.

E.1.3 CRÉANCES

Au 31 décembre 2021, la valeur brute des biens mobiliers issus de legs et donations, comptabilisés à l'actif du bilan en application du règlement ANC 2018-06, sont de 76,9 M€.

La contrepartie de cette valeur étant la constitution d'un fonds reportés pour un montant équivalent.

Les créances clients et comptes rattachés sont principalement constituées des sommes dues par les Conseils Départementaux (services de l'Aide sociale à l'enfance) et les familles.

Les autres créances sont essentiellement constituées de subventions à recevoir.

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	- D'UN AN	+ D'UN AN	TOTAL
Clients et comptes rattachés	36,3	8,3	44,7
Créances reçues par legs et donations	76,9		76,9
Autres créances	17,5	10,9	28,4
TOTAL	130,7	19,2	149,9

Le montant des produits à recevoir, inclus dans les postes de « créances d'exploitation » se répartit de la façon suivante :

Clients	2,9 M€
Autres créances	2,8 M€
TOTAL	5,7 M€

E.1.4 TABLEAU DES VARIATIONS DES PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	DÉBUT D'EXERCICE	DOTATION	REPRISE	FIN D'EXERCICE
Provisions sur créances clients	6,3	3,7	3,8	6,2
Provisions sur créances reçues par legs et donations	0,7	0,1	0,5	0,3
Provisions sur autres créances	1,9	0,1		1,9
TOTAL	8,9	3,8	4,3	8,4

La variation nette de provision sur créances clients est principalement constituée de la provision pour créances vis-à-vis des familles et autres créances diverses.

E.1.5 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Elles concernent essentiellement des charges relatives aux « autres achats et services extérieurs ».

E.2 PASSIF

E.2.1 FONDS PROPRES ET AUTRES FONDS ASSOCIATIFS

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	DÉBUT D'EXERCICE	MOUVEMENTS DE SITUATION NETTE SOCIALE		AUTRES VARIATIONS		AFFECTATION RÉSULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION		FIN D'EXERCICE
		MONTANT	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	MONTANT	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	MONTANT	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	MONTANT	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	MONTANT	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	
Fonds propres sans droits de reprise	70,6			1,1								71,7
Fonds propres avec droits de reprise	0,8											0,8
Réserves	31,3	81,7	81,7			1,0	1,0					114,0
Report à nouveau	131,9	-83,6	-83,6	0,2		9,3	4,9					57,8
Excédent ou déficit de l'exercice	10,3					-10,3	-6,0	25,5	21,1			25,5
SOUS TOTAL DES POSTES SOUS GESTION PROPRE	245,0	-1,9	-1,9	1,3				25,5	21,1			269,9
Fonds propres sans droits de reprise												
Fonds propres avec droits de reprise												
Réserves	20,9	2,1										23,0
Report à nouveau	5,0	-0,4		-0,2		0,8						5,2
Excédent ou déficit de l'exercice	0,5	0,3				-0,8		-1,4				-1,4
SOUS TOTAL DES POSTES SOUS GESTION CONTRÔLÉE	26,4	1,9		-0,2				-1,4				26,8
Dotations consommables	1,9							1,3		-1,3		1,9
Subventions d'investissements	33,4			0,1				2,5		-3,5		32,4
Provisions réglementées	1,0											1,0
TOTAL DES FONDS PROPRES	307,6		-1,9	1,3				27,9		-4,8		332,0

La variation constatée durant l'exercice s'explique essentiellement par le résultat de l'exercice d'un montant de 24,2 M€.

Le montant de la dotation non consommable s'élève à 57,5 M€ et est composé de 56 M€ de biens immobiliers et de 1,5 M€ d'actifs financiers

E.2.2 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	DÉBUT D'EXERCICE	AUTRES MOUVEMENTS DE SITUATION NETTE SOCIALE	ENTRÉE	SORTIE	QUOTE-PART VIRÉE AU RÉSULTAT	FIN D'EXERCICE
Subventions d'investissements	73,7	0,5	2,5	-2,2		74,5
Subventions d'investissements inscrites au résultat	-40,4	-0,4		2,2	-3,5	-42,1
TOTAL	33,4	0,1	2,5		-3,5	32,4

La variation de la valeur nette comptable est égale au montant des nouvelles subventions d'investissement de l'exercice diminué de la quote-part des subventions virée au compte de résultat, selon le même rythme que les amortissements pratiqués sur les immobilisations subventionnées ou financées par la générosité du public.

Lorsque le montant de la quote-part est égal à celui de la ressource initiale, ils sont tous deux soldés (hors taxe d'apprentissage).

Le montant des quotes-parts virées au compte de résultat s'élève, en 2021, à 3,5 M€.

E.2.3 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	DÉBUT D'EXERCICE	DOTATION	REPRISE	FIN D'EXERCICE
Provisions liées à la législation sociale	2,6		0,8	1,8
Provisions pour risques sur établissements et filiales	1,5	1,5	0,5	2,5
Provision pour charges legs	3,9	1,6	1,5	3,9
Provision pour litiges sociaux	3,2	0,8	1,0	3,0
Autres provisions pour risques	3,0			3,0
Provision pour indemnités de départ à la retraite	16,9		0,3	16,7
Provision pour restructuration	2,9	1,1	2,5	1,5
Autres provisions pour charges	0,5		0,1	0,4
TOTAL	34,5	4,9	6,7	32,8

Les passifs relatifs aux engagements de l'entité en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite ou avantages similaires des membres de son personnel sont constatés sous forme de provision.

Les paramètres de calcul de cette provision sont les suivants :

- calcul du nombre de mois d'indemnités à verser en fonction du protocole social ou de la convention collective applicable et de l'ancienneté maximum à l'âge de la retraite ;
- application d'un taux de rotation pour tenir compte de la probabilité de départ en fonction de la catégorie du salarié ;
- application de l'abattement du taux de mortalité en fonction de l'âge du salarié ;
- utilisation pour le taux d'actualisation d'une courbe des taux à long terme publiée par l'Institut des actuaires ;
- utilisation de la méthode du « corridor » pour l'étalement sur dix ans des écarts actuariels.

Le montant de la provision pour charges en lien avec les legs et donations reçus, constituée en application du règlement n° 2018-06, est de 3,9 M€.

E.2.4 FONDS REPORTÉS

En application du règlement ANC 2018-06, la partie des ressources constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif dénommée « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

Les mouvements de l'exercice sur ce poste peuvent se résumer de la façon suivante :

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	DÉBUT D'EXERCICE	DOTATION	REPRISE	FIN D'EXERCICE
Fonds reportés liés aux legs et donations	182,9	81,4	71,2	193,2
Fonds reportés liés aux donations temporaires d'usufruit	0,5		0,3	0,2
TOTAL	183,4	81,4	71,5	193,4

E.2.5 FONDS DÉDIÉS

Ce poste permet de suivre la réalisation de projets préalablement définis et non encore réalisés en totalité pour lesquels la fondation s'est engagée vis-à-vis des financeurs ou des donateurs.

L'ensemble de ces fonds dédiés financent des projets liés à l'activité des établissements de la Fondation Apprentis d'Auteuil.

Les mouvements de l'exercice sur ce poste peuvent se résumer de la façon suivante :

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	DÉBUT D'EXERCICE	MOUVEMENTS DE POSTES À POSTES	DOTATION	REPRISE	FIN D'EXERCICE
Subventions d'exploitation	3,7		3,7	4,4	3,0
Ressources liées à la générosité du public	3,8	1,1	1,6	1,4	5,1
Contributions financières d'autres organismes	6,5	-1,1	3,8	3,4	5,9
TOTAL	14,0		9,2	9,2	14,0

Le montant des fonds dédiés de plus de deux ans constitués sur des ressources issues de la générosité du public est de 1,1 M€.

E.2.6 EMPRUNTS

Dans le cadre de contrats à impacts sociaux destinés à financer des activités en faveur des jeunes, la fondation a effectué des appels de fonds et remboursé des emprunts obligataires pour :

Souscriptions	1,0 M€
Remboursement	0,9 M€

Les nouveaux emprunts souscrits durant l'exercice s'élèvent à 7,8 M€ et sont essentiellement destinés à financer des acquisitions immobilières ou des travaux de rénovation des biens immobiliers.

L'échéancier des dettes financières peut se résumer ainsi :

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	DEGRÉ D'EXIGIBILITÉ DU PASSIF ÉCHÉANCES			
	MONTANT BRUT	À MOINS D'1 AN	DE 1 À 5 ANS	À PLUS DE 5 ANS
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	2,1	0,8	1,3	
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	73,4	11,7	31,5	30,2
dont :				
- à plus de 2 ans à l'origine	72,9	11,2	31,5	30,2
- à 2 ans au maximum à l'origine	0,4	0,4		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERSES	1,6	1,6		

E.2.7 AUTRES DETTES D'EXPLOITATION

Les autres dettes d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale.

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	- D'1 AN	+ D'1 AN	TOTAL
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18,6		18,6
Dettes des legs ou donations	26,3		26,3
Dettes fiscales et sociales	30,5		30,5
Dettes sur immobilisations	3,6		3,6
Autres dettes	6,4		6,4
TOTAL	85,3		85,3

Les charges à payer incluses dans les postes de dettes d'exploitation se répartissent de la façon suivante :

Fournisseurs	3,0 M€
Personnel	9,2 M€
Organismes sociaux	5,4 M€
État	1,4 M€
Autres	2,8 M€
TOTAL	21,7 M€

E.2.8 PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Ils concernent pour l'essentiel les produits issus de la facturation de l'activité des établissements de la Fondation Apprentis d'Auteuil.

F NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT



F.1 RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation de l'exercice sont de 457 M€ et, durant l'exercice, les principales ressources ont été les suivantes :

Concours publics et subventions d'exploitation	252,1 M€
Générosité du public	132,4 M€
Ventes de prestations de services	38,7 M€
Autres contributions financières	4,1 M€
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	1,4 M€

F.1.1 LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

Le montant des legs et donations inscrits en résultat au cours de cet exercice est de 95,1 M€, le détail de cette somme est le suivant :

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	MONTANT
Montant perçu au titre d'assurances-vie	30,8
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	71,8
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	36,8
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	2,8
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	71,2
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-34,0
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-2,9
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	-81,4
Autres encaissements nets liés aux legs et donations	-0,1
TOTAL	95,1

Les dons sont comptabilisés lors de leur réception mais compte tenu du nombre important de chèques reçus fin décembre, ceux en instance n'ont pu être traités qu'au début de l'année 2022.

Ils ont fait l'objet d'une comptabilisation sur l'exercice 2021, année de leur émission, comme lors des années précédentes.

F.1.2 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Elles comprennent aussi bien des subventions de taxe d'apprentissage perçues que des forfaits d'externat et quelques subventions d'exploitation.

F.1.3 REPRISE SUR PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS – TRANSFERT DE CHARGES

Il s'agit principalement de reprises de provisions sur les risques liés à l'application des nouvelles règles en matière de législation sociale et aux litiges sociaux, des reprises sur provisions pour dépréciation des créances ainsi que du transfert des charges des unités de formation par apprentissage (UFA) vers les centres de formation d'apprentis (CFA) pour 1,3 M€.

F.1.4 AUTRES PRODUITS

Ils incluent essentiellement des quotes-parts virées au compte de résultat de subventions d'investissement et de taxe d'apprentissage affectée aux investissements.

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020	VARIATIONS	
			M€	%
TOTAL	5,6	5,4	0,2	4%
dont Quote-part de subventions virées au compte de résultat	3,5	3,9	-0,4	-11%

F.1.5 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Ils comprennent notamment les charges d'alimentation, d'entretien, d'eau, d'électricité, de fournitures scolaires, etc., relatives à la vie quotidienne des jeunes, ainsi que les loyers des sociétés d'HLM, le personnel intérimaire et extérieur, les stagiaires, les honoraires, l'entretien et la maintenance du patrimoine, et les frais de communication.

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020	VARIATIONS	
			M€	%
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	114,5	103,2	11,3	11%

F.1.6 LOYERS EN ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

Il s'agit des loyers acquittés auprès des sociétés d'HLM pour l'utilisation de lieux d'accueil pour les jeunes.

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020	VARIATIONS	
			M€	%
LOYERS HLM	0,3	0,4	-0,1	-14%

F.1.7 EFFECTIF

DONNÉES EXPRIMÉES EN NOMBRE DE PERSONNES		ENSEIGNEMENT / FORMATION	EDUCATIF	AES	TOTAL
Effectifs (personnes payées et présentes au 31/12/21)	Femmes	570	1 949	1 431	3 950
	Hommes	425	1 120	826	2 371
	TOTAL	995	3 069	2 257	6 321

F.2 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier dégagé durant l'exercice est de 0,9 M€.

Ce résultat comprend les produits liés à nos placements financiers, ainsi que les charges liées aux financements de nos investissements (dont une part importante est présentée à des tiers financeurs).

La comparaison des actifs financiers à leur valeur de marché s'est traduite dans les comptes de l'exercice par un produit de 1,0 M€.

F.3 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel dégagé durant l'exercice est de 2,1 M€.

Il est essentiellement constitué grâce aux résultats de cession des éléments d'actifs.

G AUTRES INFORMATIONS

G.1 DONS EN NATURE

Les ressources en nature de la fondation sont constituées pour l'essentiel de meubles et de vêtements. Les produits des dons en nature ont atteint 1,2 M€ en 2021.

G.2 BÉNÉVOLAT ET MÉCÉNAT

L'effectif des bénévoles collaborant à l'œuvre de la fondation en 2021 s'est élevée à 836 personnes, représentant un équivalent temps plein de 56,6 personnes.

La contribution des entreprises partenaires de la Fondation Apprentis d'Auteuil, qui permettent à leurs collaborateurs d'effectuer du bénévolat au sein d'Apprentis d'Auteuil, s'est poursuivie durant l'exercice 2021 avec 281 bénévoles qui ont ainsi contribué à la vie de nos établissements.

La contribution de ce bénévolat est valorisée pour un montant de 1,5 M€, charges sociales incluses. Elle est calculée sur la base :

- du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) pour les contributions volontaires aux activités de :
 - prise en charge éducative (en lien avec les jeunes ou les familles),
 - vie des établissements,
 - notoriété et ressources ;
- du salaire moyen des français (base Acoiss) pour les contributions volontaires aux activités de :
 - insertion professionnelle ;
 - expertises.

La Fondation Apprentis d'Auteuil a également bénéficié, en 2021, de 1,3 M€ de mécénat de compétences, grâce au soutien de différentes entreprises.

G.3 RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Les trois plus hauts cadres dirigeants de la Fondation Apprentis d'Auteuil sont le président du conseil d'administration, le vice-président et le trésorier.

Ils n'ont perçu aucune rémunération et n'ont bénéficié d'aucun avantage en nature en 2021.

G.4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires à mentionner correspondent aux honoraires figurant au compte de résultat de l'exercice (art. 2 du décret 2008-1487 du 30 décembre 2008).

DONNÉES EXPRIMÉES EN KE	KPMG SA
Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes	108
Honoraires facturés au titre des services autres que la certification des comptes	26
TOTAL DES HONORAIRES	134

Le mandat de la société KPMG a été renouvelé en tant que commissaire aux comptes de la fondation et ce jusqu'à l'exercice clos le 31/12/2025.

G.5 RÉSULTAT DES ACTIVITÉS SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES SOUS GESTION CONTRÔLÉE

En application du règlement n° 2019-04, il est précisé ci-après l'impact dans le résultat des activités médico-sociales dont la Fondation Apprentis d'Auteuil est gestionnaire.

TABEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF GLOBAL DE L'ENTITE	EXERCICE 2021
RESULTAT COMPTABLE	24,2
Reprise du résultat d'exercices antérieurs	3,2
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	27,4
Dont résultat effectif sous gestion propre	28,7
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	-1,4

FONDATIONS ABRITÉES



Le poids des fondations abritées sous égide dans les comptes annuels de la Fondation Apprentis d'Auteuil peut être présenté de la façon suivante :

ÉLÉMENTS DU BILAN (M€)	2021	2020
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédées	1,2	1,2
Immobilisations financières	6,3	6,3
Placements et disponibilités	4,7	5,0
TOTAL BILAN ACTIF	12,2	12,5
Fonds associatifs	5,7	5,7
Fonds propres consommables	1,9	1,9
Fonds reportés liés aux legs et donations	1,2	1,2
Fonds dédiés	2,0	2,2
Dettes et produits constatés d'avance	1,4	1,5
TOTAL BILAN PASSIF	12,2	12,5

ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT (M€)	2021	2020
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	2,9	2,8
dont versements des fondateurs (flux) ou consommation de la dotation consommable	1,4	1,2
dont utilisation des fonds dédiés	1,0	0,9
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	3,1	2,9
dont subventions versées	2,2	2,0
dont report en fonds dédiés	0,8	0,9
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-0,2	-0,1
Produits financiers	0,1	0,1
RÉSULTAT FINANCIER	0,1	0,1
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		

ENGAGEMENTS HORS BILAN



I.1 ENGAGEMENTS DONNÉS

Une promesse d'affectation hypothécaire de premier rang a été donnée à la Caisse d'Épargne en garantie d'un prêt immobilier. L'encours de l'emprunt au 31 décembre 2021 s'élève à 0,8 M€.

Deux promesses d'inscription hypothécaire (tant en principal qu'en intérêts) ont été données, à première demande pour sûreté des créances détenues par Solendi. L'encours des emprunts au 31 décembre 2021 s'élève à 0,3 M€.

Le total des échéances (intérêts et capital) restant à payer aux sociétés HLM se monte à 1,8 M€, dont 1,6 M€ au titre du capital financé sous forme de location par ces organismes.

Une caution solidaire a été apportée à la SCI Archangé au bénéfice de La Banque postale en garantie des emprunts contractés par la SCI Archangé en vue de construire un ensemble immobilier.

Le montant du capital restant dû au 31 décembre 2021 est de 5,0 M€. Il correspond au montant versé du capital emprunté pour un montant total de 9,2 M€.

La fondation s'est engagée, pour une durée de trente ans, à ce que les actifs, objet de l'apport de l'Association Providence Saint-Nizier, continuent à être affectés à une activité d'accueil d'enfants et jeunes en difficulté exercée au sein du diocèse de Lyon.

Une caution solidaire en faveur de l'AFEPT a été donnée à la Société générale en garantie d'une facilité de caisse de 0,2 M€.

Une lettre d'intention en faveur d'Auteuil Océan Indien a été donnée à la Banque française commerciale Océan Indien en garantie d'une facilité de caisse de 0,1 M€.

I.2 ENGAGEMENTS REÇUS

Le montant des legs et donations dont la Fondation Apprentis d'Auteuil a été informée avant la fin de l'exercice est de 10,1 M€.

L'encours des emprunts garantis et/ou dont les annuités sont prises en charge par des conseils départementaux et régionaux ou des communes s'élève, au 31 décembre 2021, à 41,3 M€.

I.3 MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL

Dans le cadre de l'enseignement dispensé auprès des jeunes accueillis, la fondation utilise les services de professeurs, payés par l'Éducation nationale.

En 2021, le montant de ces salaires chargés correspondait à une somme de 27,5 M€, contre 27,6 M€ en 2020.

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2021		2020	
	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
PRODUIT PAR ORIGINE				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	31,1	31,1	31,0	31,0
Bénévolat	1,5	1,5	1,0	1,0
Prestations en nature	28,6	28,6	29,1	29,1
Dons en nature	1,0	1,0	0,9	0,9
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
TOTAL	31,1	31,1	31,0	31,0
CHARGES PAR DESTINATION				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	30,2	30,2	30,9	30,9
Réalisées en France	30,2	30,2	30,9	30,9
Réalisées à l'étranger				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	0,8	0,8		
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	0,2	0,2	0,1	0,1
TOTAL	31,1	31,1	31,0	31,0

J.1 CONTENU DES RUBRIQUES DU CROD

J.1.1 PRODUITS PAR ORIGINE

Produits liés à la générosité du public (GP)

Cotisations sans contrepartie : sans objet cette année

Le poste « Dons, legs, et mécénat » est constitué des ressources suivantes :

- dons manuels (y compris ventes de dons en nature) ;
- legs, donations et assurances-vie (y compris capitaux décès) ;
- mécénat.

La rubrique « Autres produits liés à la générosité du public » comprend les :

- revenus d'immeubles financés par la GP (y compris plus ou moins-values de cession) ;
- revenus des actifs financiers financés par la GP (y compris plus ou moins-values de cession) ;
- revenus liés aux portes ouvertes, kermesses.

Produits non liés à la générosité du public

Cotisations avec contrepartie : sans objet cette année

Parrainage des entreprises : sans objet cette année

Contributions financières sans contrepartie : il s'agit des versements reçus d'entités juridiques à but non lucratif de type associations ou fondations

Autres produits non liés à la générosité du public : il s'agit principalement des participations des familles et des produits des formations

Subventions et autres concours publics

Cette rubrique inclut les produits ASE, la taxe d'apprentissage et les subventions européennes et d'État ainsi que la quote-part des subventions d'investissements réintégré, au cours de l'exercice, au compte de résultat.

Reprises sur provisions et dépréciations

Cette rubrique comprend les reprises sur les risques constitués les années précédentes pour des créances familles, dépréciations immobilières, financières et provisions d'exploitation.

Utilisations des fonds dédiés antérieurs

Utilisation des ressources perçues lors d'exercices précédents et affectées à des projets précis (ressources affectées).

J.1.2 CHARGES PAR DESTINATION

Contenu des missions sociales

Cinq catégories de missions sociales sont distinguées :

- Soutien aux familles / petite enfance

Accompagner les familles dans leur rôle éducatif

Ce champ comprend les établissements d'accueil des jeunes enfants, les maisons des familles, les lieux d'accueil parents-enfants (dont la plateforme téléphonique nationale Écoute Infos Familles). NB : le travail avec les familles s'inscrit également dans l'ensemble des établissements de formation et des établissements de protection de l'enfance.

- Lutte contre le décrochage scolaire

Former les enfants de 6 à 16 ans en prenant en compte les difficultés d'apprentissage de chacun

Ce champ comprend les établissements de formation initiale de type écoles, collèges dont internats, dispositifs relais (ateliers relais, collèges relais, etc.).

- Insertion / Formation 16-25 ans

Favoriser l'insertion des 16-25 ans, de la formation jusqu'à l'insertion sociale et professionnelle

Ce champ comprend les établissements de type formation professionnelle (lycées professionnels et professionnels agricoles – dont sections d'apprentissage – et internats), centres de formation continue, entreprises d'insertion, dispositifs d'insertion professionnelle et structures d'hébergement [résidences sociales, foyer de jeunes travailleurs (FJT)].

- Protection de l'enfance

Accueillir les enfants confiés par les conseils départementaux ou les juges dans le cadre de mesure de protection

Ce champ comprend les établissements de type maisons d'enfants à caractère social, centre maternel, services de protection de l'enfance.

- Anciens

Accompagner et suivre les anciens

Frais de recherche de fonds

- Frais d'appel à la générosité du public (rubrique 2.1) : frais d'appel et de traitement des dons, legs, autres libéralités, mécénat (en pourcentage de la collecte GP) ainsi que les charges liées aux actifs financiers et immobiliers issues de la générosité du public.
- Frais de recherche des autres ressources (rubrique 2.2) : charges de la direction de recherche de financements publics, des activités marchandes, et des fondations abritées.

Frais de fonctionnement

Ils comprennent les frais qui ne sont pas inclus dans les deux rubriques précédentes. Ils correspondent principalement aux charges de la direction générale et des directions fonctionnelles du siège non liées aux établissements réalisant les missions sociales.

Dotations aux provisions et dépréciations

Ces dotations sont constituées pour couvrir des risques de créances familles, dépréciations immobilières, financières et d'exploitation.

Reports en fonds dédiés de l'exercice

Cette rubrique est dédiée aux ressources perçues durant l'exercice et affectées à des projets précis qui n'ont pas été utilisées.

J.2 RÉPARTITION DES CHARGES ENTRE LES DIFFÉRENTES RUBRIQUES DU CROD

Affectation des coûts directs

Le principe retenu est d'affecter les coûts selon le type d'emploi de l'unité budgétaire à laquelle ces coûts se rattachent. De ce fait, les coûts des établissements d'activité, des directions régionales, du centre financier interrégional, de la direction des Ressources éducatives études et accompagnement (DREAM), de la direction pastorale et des activités hors France métropolitaine sont affectés aux missions sociales. Les coûts de la direction de la collecte et des responsables mécénat régionaux sont affectés aux frais de recherche de fonds ; ceux de la direction de la communication sont affectés en partie aux frais de fonctionnement, et en partie aux frais de recherche de fonds (la campagne de notoriété étant affectée à 100 % aux frais de recherche de fonds).

Affectation des coûts indirects

Ils concernent principalement l'affectation des charges des directions fonctionnelles du siège.

- Affectation de 100 % de la rémunération et des charges du directeur général et de son assistante sur les frais de fonctionnement (ce montant étant majoré de 20 % au titre des charges diverses), le solde des charges de la direction générale étant réparti sur les missions sociales et les frais de fonctionnement selon la clé de répartition des charges des directions fonctionnelles.
- Affectation de 50 % de la rémunération et des charges des autres membres du CDG et de leur assistante sur les frais de fonctionnement (ce montant étant majoré de 2 % au titre des charges diverses), le solde étant réparti sur les missions sociales et les charges de fonctionnement selon la clé de répartition des charges des directions fonctionnelles.
- Affectation des charges des autres directions fonctionnelles sur les missions sociales et les frais de fonctionnement selon la clé de répartition des charges des directions fonctionnelles. Cette clé est calculée en fonction du rapport des charges des missions sociales sur le total des emplois.

J.3 DÉTERMINATION DES PRODUITS ET CHARGES DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Affectation des ressources aux emplois

- Dans un premier temps, des affectations directes des ressources non GP (y compris la part non GP de l'utilisation des fonds dédiés antérieurs) aux emplois (retraités des reports en fonds dédiés de l'exercice) sont d'abord effectuées (exemple : les contributions de l'Aide sociale à l'enfance aux missions sociales ou les subventions et financements publics ainsi que les autres produits non liés à la générosité du public, comme les participations des familles et les prestations de formation).
 - Dans un second temps, les ressources collectées restant à affecter sont affectées en priorité aux missions sociales restant à financer et ventilées sur les différentes missions sociales au prorata des charges restant à financer.
- Le solde après ces affectations définit la part de la générosité du public de chaque rubrique du CROD.

Détermination des dotations et reprises de provisions de la générosité du public

Ne sont retenues dans ces rubriques que les dotations ou reprises de provisions sur des actifs issus de la GP ou sur des risques liés à la GP (provision pour moins-value sur portefeuille financier, par exemple).

Reports et utilisations des fonds dédiés de l'exercice de la générosité du public

Cette rubrique concerne principalement les fonds dédiés sur les dons et le mécénat.

J.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La contribution des bénévoles réguliers à l'action de la fondation est répartie de la façon suivante :

- missions sociales pour 1 811 K€, regroupant les contributions de prise en charge éducative, vie des établissements et insertion professionnelle ;
- frais de fonctionnement pour 70 K€, représentant les contributions d'expertises ;
- frais de recherche de fonds pour 3 K€, représentant les contributions de notoriété et ressources.

K COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est présenté selon le modèle prévu par l'article 432-17 du nouveau règlement comptable.

(Données exprimées en M€)

EMPLOIS PAR DESTINATION	2021	2020	RESSOURCES PAR ORIGINE	2021	2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	96,1	87,8	1 - RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	146,5	116,7
1.1 Réalisées en France	94,5	86,6	1.1 - Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	87,7	80,2			
- Versement à un organisme central ou d'autres organismes	6,9	6,4	1.2 - Dons, legs et mécénats	133,5	106,5
			- Don manuels	37,4	34,3
1.2 Réalisées à l'étranger	1,6	1,2	- Legs, donations et assurances-vie	95,1	71,1
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat	1,0	1,1
- Versement à un organisme central ou d'autres organismes	1,6	1,2			
2 - FRAIS DE RECHERCHE FONDS	24,5	19,1	1.3 - AUTRES RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	12,9	10,2
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	22,8	17,6	(dont actifs immobiliers et financiers)	7,5	5,8
2.1.1. Frais de collecte	17,7	13,7			
2.1.1. Frais de gestion des actifs immobiliers et financiers issus de la GP	5,1	3,9			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	1,7	1,5			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	5,3	4,7			
TOTAL DES EMPLOIS	125,9	111,6	TOTAL DES RESSOURCES	146,5	116,7
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	1,4	2,3	2. REPRISES DE PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	2,1	2,7
5 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	1,6	1,8	3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	1,4	2,3
Excédent de la générosité du public	21,1	6,0	Déficit de la générosité du public		
TOTAL	150,0	121,7	TOTAL	150,0	121,7
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	47,9	35,4
			Part des résultats antérieurs sous gestion contrôlée refusée par les tiers financeurs	-1,8	-0,9
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	21,1	6,0
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-8,6	-20,6
			(+) Nouveaux emprunts et (-) remboursement d'emprunts liés à la générosité du public de l'exercice	-4,5	13,3
			Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées GP	16,7	14,8
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	70,7	47,9

ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2021	2020	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2021	2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	30,2	31,0	1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	31,1	31,0
Réalisées en France	30,2	31,0			
Réalisées à l'étranger					
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	0,8		Bénévolat	1,5	1,0
			Prestations en nature	28,6	29,1
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	0,2	0,1	Dons en nature	1,0	0,9
TOTAL	31,1	31,0	TOTAL	31,1	31,0

À l'exception des informations précisant les ressources reportées liées à la générosité du public non dédiées et non utilisées, les informations figurant dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991, correspondent strictement aux informations relevant de la générosité du public figurant dans le compte de résultat par origine et destination défini à l'article 432-2. Il convient donc de se reporter au chapitre J ci-dessus pour les informations relatives à son élaboration et à l'affectation des coûts.

K.1 VENTILATION DES MISSIONS SOCIALES FINANCÉES PAR LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

MISSIONS SOCIALES	TOTAL	DONT FINANCÉ PAR LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
Soutien aux familles – Petite enfance	2,6	1,9
Lutte contre le décrochage scolaire	44,9	30,0
Insertion / Formation 16-25 ans	98,1	44,5
Protection de l'enfance	244,9	191
Anciens	0,6	0,6
TOTAL	391,1	96,1

K.2 VARIATION DES FONDS DÉDIÉS DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	2021	2020
Début d'exercice	3,8	4,7
Reclassement Règlement ANC 2018-06		-1,1
Mouvements de situation nette sociale	1,1	0,8
Utilisation	-1,4	-2,3
Report	1,6	1,8
FIN D'EXERCICE	5,1	3,8





KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 40
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Fondation Apprentis d'Auteuil
Fondation Reconnue d'utilité
publique

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021
Fondation Apprentis d'Auteuil
40 Rue Jean de la Fontaine - 75016 PARIS

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de
droit anglais ("private company limited
by guarantee").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 40
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Fondation Apprentis d'Auteuil

40 Rue Jean de la Fontaine 75016 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Au Conseil d'administration de la fondation Apprentis d'Auteuil,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation Apprentis d'Auteuil relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement

et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans les notes J et K de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 24 mai 2022

KPMG SA



Isabelle LE LOROUX

Associée

La confiance peut sauver l'avenir



Apprentis d'Auteuil
Œuvre d'Église
Fondation reconnue d'utilité publique

40, rue Jean de La Fontaine
75781 Paris Cedex 16
Tél. : 01 44 14 75 75

apprentis-auteuil.org

